

Sommaire

Avertissement p. 9

Introduction p. 11

1. L'association, une personne morale responsable

I • La responsabilité pénale p. 15

A - Des infractions précises strictement définies p. 15

B - Responsable pénalement « de son propre fait » p. 17

C - Personne morale et responsabilité pénale p. 17

D - Échapper à la responsabilité pénale ? p. 18

E - L'infraction doit être commise
en faveur de l'association p. 19

F - Délits non intentionnels : une interprétation
plus stricte p. 19

II • La responsabilité civile p. 21

A - « Responsable mais pas coupable » p. 23

B - Responsabilité contractuelle et responsabilité
délictuelle : une distinction en voie de disparition p. 24

C - Limiter la responsabilité de l'association ? p. 25

D - L'obligation de sécurité	p. 27
E - La responsabilité financière	p. 29
III • Responsabilité de l'association et responsabilité des personnes physiques : une responsabilité cumulative	p. 30
A - La responsabilité des personnes physiques	p. 30
B - Une responsabilité cumulative	p. 32
C - Étendue de la responsabilité	p. 32
D - La responsabilité financière des dirigeants	p. 34
IV • L'association engagée dans une procédure judiciaire	p. 36
A - Qui représente l'association en justice ?	p. 36
B - À qui aurez-vous affaire et avec quelle aide ?	p. 38
C - L'aide juridictionnelle	p. 40

2. Prévention et assurance

I • Prévenir les risques	p. 45
A - Prévenir les risques financiers	p. 45
B - Faire un inventaire des risques du fonctionnement quotidien	p. 46
C - Précautions pour éviter les risques liés au fonctionnement quotidien	p. 49

D - Le document unique d'évaluation des risques professionnels pour les associations employeurs	p. 51
E - Les risques liés à votre activité propre	p. 53
F - Un descriptif détaillé pour les manifestations exceptionnelles	p. 54
G - Prendre les mesures de prévention des manifestations exceptionnelles	p. 56
1. Les précautions	p. 56
2. La commission de sécurité	p. 58
3. Travailler avec les autorités	p. 59
II • L'assurance	p. 61
A - Multirisques ou par type de risques ?	p. 63
B - Tout le monde doit être couvert...	p. 66
C - ... surtout les bénévoles	p. 68
D - Assurer la responsabilité financière ?	p. 72
E - Assurer les biens	p. 73
F - Assurer le transport	p. 75
1. Le transport individuel	p. 75
2. Le transport collectif	p. 77
G - Assurer l'activité spécifique de votre association	p. 78
H - S'assurer lors de manifestations exceptionnelles	p. 80
III • Le jargon de l'assureur	p. 82

Annexes

Annexe I

Les peines encourues par les personnes morales p. 95

Annexe II

Les peines contraventionnelles encourues
par les personnes morales p. 97

Annexe III

Les modifications apportées par la loi n° 2000-647
du 10 juillet 2000 p. 98

Annexe IV

Associations : risques et assurances,
tableau aide-mémoire p. 105

Adresses utiles

Assurances p. 111

Documentation, information, contentieux p. 112

Bibliographie p. 115

Avertissement

Dans cet ouvrage, nous nous sommes efforcés de clarifier les notions de responsabilité, de risque et d'assurance, et d'en démontrer les principaux ressorts. Nous vous donnons un aperçu de la situation de votre association en matière de responsabilités pour que vous puissiez adopter les mesures de prudence essentielles.

Mais attention : les exemples donnés, lorsqu'ils ne sont pas explicitement des jurisprudences, ne sont que des exemples ; n'ayant pas été jugés par une instance judiciaire, ils n'ont qu'une valeur illustrative. Ne cherchez donc pas dans ce livre la réponse définitive à un problème précis de votre association.

Seule une instance judiciaire peut apporter cette réponse définitive, et elle peut souvent être surprenante... En cas de problème précis, adressez-vous d'abord à un spécialiste. Cet ouvrage vous permettra, en revanche, de mieux comprendre votre situation et d'en discuter plus efficacement avec vos interlocuteurs.